



Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du 06 avril 2018

Convocation : 29/03/2018

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 14

L'an deux mil dix-huit le six avril à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Favières, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Claude MARTINEZ - Maire.

Présent(e)s : M.MARTINEZ – Mme DETANG – M.BESSOL- Mme MARTEL - Mme LE BARS – M.BORG – Mme TROTTIER -M.PATU – Mme BOUZONIE –

Excusé(e)s : M. FENNAS (pouvoir à Mme FOURNOT) – Mme DROCOURT (pouvoir à M. BESSOL) – M.LAURENT (pouvoir à M.MARTINEZ) – M.CARRE (pouvoir à Mme BOUZONIE) – Mme GAUTIER

Secrétaire de séance : Mme FOURNOT

Le Maire ouvre la séance à 20h45.

Au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Monsieur Martinez, Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, nomme Mme FOURNOT, Secrétaire de séance.

La secrétaire de séance fait l'appel des présents et constate que le quorum est atteint puis le Maire propose d'adopter le compte-rendu de la séance précédente du 23 mars 2018.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Objet : REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L. 2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, constate et approuve les résultats de l'exercice 2017

RESULTATS BRUTS 2017 :	
EXPLOITATION	
Total des mandats (dépenses)	605 831,49 €
Total des titres (recettes)	889 967,07 €
Différence	284 135,58 €
INVESTISSEMENT	
Total des mandats (dépenses)	633 476,46 €
Total des titres (recettes)	223 147,28 €
Différence	- 410 329,18 €

Mairie de Favières-en-Brie

5, rue de la Brie - 77220 Favières-en-Brie - Tél. : 01.64.07.02.07 - Fax : 01.64.42.00.48

Secrétariat ouvert de 15h à 18h, les Lundi, Jeudi, Vendredi - Mercredi de 10h à 12h et de 15h à 18h - Samedi de 10h à 12h

Email : mairie-favieres@wanadoo.fr - Site web : www.favieres77.fr

RESULTATS REPORTEES 2016 (inscrits au budget 2017)	
Fonctionnement	
002-Excédents	
Investissement	
001-Solde d'exécution d'investissement (D)	
1068-Excédents de fonctionnement capitalisés	
(R)	

	Résultat de clôture 2016	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017
Investissement	-245 001,61	-410 329,18	-655 330,79
Exploitation	89,70	284 135,58	284 225,28
	-244 911,91	-126 193,60	-371 105,51

Reprise anticipée 2017 :

- Prévion d'affectation en réserve, compte 1068 pour un montant de :
284 225, 28 €

Il est précisé que si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2018.

Résultat global de la section de fonctionnement 2017	284 225.28
Solde d'exécution de la section d'investissement 2017	-655 330.79
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2017	48 282.91
Besoin de financement de la section d'investissement	-322 822.6
Couverture du besoin de financement 2017 (compte1068)	0
Solde du résultat de fonctionnement	284 153.58

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser.
La délibération d'affectation définitive du résultat interviendra après le vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré par, **13 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (M.CARRE)**

☞ **SE PRONONCE favorablement sur ce point**

Objet : VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES 2018

Monsieur le Maire expose qu'il conviendrait de ne pas augmenter le taux de la taxe d'habitation. Monsieur le Maire propose donc pour les taxes communales 2018, les taux suivants :

Il propose pour les taxes communales 2018, les taux suivants :

- Taxe d'habitation 17,00% (+0%)
- Taxe foncière (bâti) 28.75% (+0%)
- Taxe foncière (non bâti) 113.28% (+0%)

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé du Maire, après avoir délibéré **PAR 13 VOIX POUR ET UNE ABSTENTION (M.CARRE)**.

SE PRONONCE favorablement sur ce point.

Objet : VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2018

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait d'attribuer pour l'exercice 2018 les subventions communales suivantes :

Organisme bénéficiaire	subvention 2017 attribuée	Subvention 2018 demandée	Subvention 2018 accordée
Comité des Fêtes	4.000.00 €	3.200.00 €	3.200.00€
FNACA Tournan-en-Brie	150.00 €	160.00 €	150.00 €
Amicale pompiers de Tournan-en-Brie	200.00 €	Demande sans montant	200.00 €
Amitié et Gaieté	1.400.00 €	1.600.00€	1500.00 €
Au Grès des Loisirs	600.00 €	600.00€	600.00 €
Restos du Cœur Seine et Marne	500.00 €	470.00 €	500.00 €
Mission Locale	1.100.00 €	Demande sans montant	1100.00 €
Radio-Club	200.00 €	300.00 €	300.00 €
OCCE- coopérative scolaire	600.00 €	600.00 €	600.00 €
Sporting Club	3.100.00 €	3.200.00 €	3100.00 €
La Canopée	150.00 €	Demande sans montant	150.00 €
Association Sportive du Collège JB VERMAY	150.00 €	Demande sans montant	150.00 €
Secours Populaire Français	/	200.00 €	200.00 €
Association GEPETO		Demande sans montant	200.00 €
Compte/6574 TOTAL	13.850.00 €		11.950.00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré par **13 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (M.CARRE)**,

☞ **SE PRONONCE favorablement sur ce point**

Objet : SUBVENTION DE LA COMMUNE AU CCAS

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal le versement d'une subvention 2018 d'un montant de 5000.00 euros au profit du CCAS.

Après en avoir délibéré par **13 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (M.CARRE)**, le Conseil Municipal, **ADOpte** cette proposition.

Objet : BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET GENERAL

Le Maire expose au Conseil Municipal le Budget Primitif 2018 Général qui s'équilibre ainsi qu'il suit :

<u>Section d'exploitation :</u>	
Dépenses	1 109 484.51€
Recettes	825 348.93€
Excédent de clôture 2017	284 135.58€

<u>Section d'investissement :</u>	
Recettes	556 024.13€

RAR recettes 2017	167 775.37€
Dépenses	193 977.86€
RAR dépenses 2017	119 492.46€
Déficit de clôture 2017	410 329.18€

Le Conseil Municipal, considérant le bien-fondé de l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré **PAR 13 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (M.CARRE),**
ADOPTE

Le Budget Primitif 2018 Général tel que décrit ci-dessus.

Objet : BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le Budget Primitif 2018 Assainissement qui s'équilibre ainsi qu'il suit :

Section d'exploitation :

Dépenses	194.017.21€
Recettes	88.562.23€
Excédent de clôture 2017	105.454.98€

Section d'investissement :

Dépenses	385.111.64€
Recettes	338.768.02€
Excédent de clôture 2017	46.343.62€

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré **par 13 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (M.CARRE),**

ADOPTE

Le Budget Primitif 2018 Assainissement tel que décrit ci-dessus.

Objet : QUESTIONS DIVERSES

Monsieur BORG, Conseiller Municipal souhaiterait savoir à quel moment l'eau au cimetière de la Route va être remise en service. Monsieur le Maire répond que cela va se faire prochainement. D'autre part, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le cimetière de la Route est en permanence inondé, que le puisard ne sert plus et qu'il va falloir envisager de faire effectuer une étude de sol.

Madame BOUZONIE, Conseillère Municipale exprime le fait que l'on pourrait procéder à des plantations pour remplacer les arbres morts dans le bois des acacias. Elle souhaiterait également savoir si un inventaire du matériel technique de la commune a pu être réalisé. Monsieur le Maire répond par l'affirmative, mais qu'actuellement, excepté un souffleur neuf, le reste est de l'ancien matériel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **21h35**.

Jean-Claude MARTINEZ
Maire de Favières

